



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or

Le mot du Président

« Evènement » à noter pour l'AL 21 : lors de l'assemblée générale de Côte-d'Or, un nouveau conseil d'administration a été élu et un changement de gouvernance a été acté : Christian CHAUDOUET a été élu Président et succède à Odette MAIREY, Présidente depuis 2019. Odette continue de participer activement aux combats de l'association en tant que Vice-Présidente.



Christian Chaudouet poursuivra le travail réalisé par toute l'équipe de l'AL 21 dans le cadre des orientations de la fédération.

L'un des axes stratégiques majeurs pour les mois à venir sera le recrutement de nouveaux bénévoles, leur intégration et leur fidélisation pour permettre de mener à bien tous les combats de l'UFC-Que Choisir.

Ch. CHAUDOUET

Sommaire

Vie associative

P. 2-3-4

- Résumé de notre présence au salon des Seniors en Côte-d'Or
- Action dans le cadre du printemps des consommateurs 2025
- Manifestation contre la loi « Duplomb » l'UFC y était

Enquête

P. 5-6

- Forfait de téléphonie mobile : le conseil fourni est-il le bon

Echo de Consommation responsable

P. 7-8

- Deux sujets d'actualité

Les Bailleurs Sociaux

P. 9-10

- Une activité constante et permanente

Infos Pratiques

P. 11

- Pensez aux rendez-vous conso





Salon des seniors Dijon 2025 :

L'association a été présente lors du salon des seniors à Dijon les 10 et 11 avril : 10 bénévoles se sont relayés sur notre stand.

Deux présentations de notre association et de ses combats ont été réalisées sur la scène réservée aux associations.

Au total, plus de 200 consommateurs ont découvert l'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or ; ils ont pu comparer les différentes eaux grâce à une dégustation à l'aveugle : 20 gourdes ont été ainsi offertes aux heureux gagnants.

Egalement, 10 bénévoles potentiels nous ont laissé leurs coordonnées pour un contact ultérieur.

Le Printemps des Consommateurs 2025

Le 3 mai nous avons participé au **Marché des Produits Bio et Locaux** organisé à Bellefond. Ça a été l'occasion de mettre en avant sur notre stand, les recommandations extraites du Livre édité par l'UFC-Que Choisir « Jardiner au Naturel » et d'inviter les nombreux visiteurs à découvrir notre application « Quel Produit ».



Ceux-ci bien que déjà sensibilisés à la thématique de consommation responsable ont partagé avec les bénévoles les objectifs du Printemps des Consommateurs.

La députée de la Circonscription E. GODARD a été très intéressée par nos différents combats tant sur la consommation responsable que sur notre intervention à propos des déserts médicaux (où nous avons sollicité son appui), elle nous a proposé une prochaine rencontre pour mieux connaître l'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or.

Cette fois encore une manifestation partagée avec d'autres stands sur la consommation au naturel et les circuits courts.

Merci aux bénévoles qui ont assuré cette longue matinée ensoleillée !

Jeudi 5 Juin manifestation contre la loi « Duplomb », l'UFC participait

ADijon, en fin de journée, une manifestation s'est déroulée devant le siège de l'Agence Régionale de Santé.

Il s'agissait de dénoncer la loi « Duplomb » qui veut permettre de réintroduire les pesticides hautement toxiques en France.

L'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or était représentée par 6 adhérents/bénévoles et une délégation était reçue par les représentants de l'ARS à laquelle notre Président participait pour porter la voix de notre association.

Il a pu mettre en avant notre combat contre cette loi et pré-

senter notre application gratuite « **QuelProduit** ».

Ci-après des extraits de l'article du Bien public relatant cette manifestation.

Proposition de loi Duplomb : « ils ont manifesté devant l'Agence régionale de santé »

« Ce jeudi 5 juin, les Écologistes de Côte-d'Or ont manifesté contre la proposition de loi dite Duplomb.

« Ils étaient une cinquantaine à venir manifester devant l'Agence

Régionale de Santé avant qu'une délégation « soit reçue par la direction. Tous venaient montrer leur opposition ferme à la proposition de loi du sénateur « **LR Duplomb** qui réintrodui-

rait entre autres les néonicotinoïdes dans l'agriculture, alors qu'ils sont interdits « depuis 2018 ».



Une application pour voir la composition de nos aliments

« Dans le cortège, des manifestants aux panneaux aux slogans fleuris et la présence de la ligue de « protection des oiseaux, mais aussi de l'UFC-Que Choisir avec son nouveau Président Christian Chaudouet qui a déclaré : « Nous sommes là pour contester cette proposition de loi qui risque de passer à l'Assemblée nationale. « Nous sommes pleinement dans notre rôle qui est de conseiller et défendre les consommateurs. Un de « nos sujets, c'est d'ailleurs la quantité de produits toxiques présents dans notre consommation courante, « nous avons développé l'application **QuelProduit** pour que les usagers puissent se rendre compte de la « composition de ce qu'ils ingèrent. Nous nous opposons à cette loi qui propose un retour à des produits « toxiques



dans l'agriculture française. Pour nous, il y a un réel danger sur le plan de la santé ».

Le 21 Juin une journée d'animation sur le thème du « printemps des consommateurs » a eu lieu dans le magasin « super U » à Chenôve.

Un stand a été mis en place avec l'accord du Directeur du magasin, permettant ainsi d'aller à la rencontre des consommateurs.



DEVENEZ BÉNÉVOLE ET REJOIGNEZ VOTRE ASSOCIATION UFC-QUE CHOISIR DE CÔTE-D'OR !



Pour assurer au mieux la défense des consommateurs lors de leurs litiges, l'association, recherche des bénévoles pour des missions de conseillers litiges.

Vous serez intégré avec bienveillance à notre équipe de bénévoles. Nous veillerons à votre formation théorique et sur le plan pratique vous serez accompagné, dans un premier temps, par un conseiller litige aguerri.

Pour tout renseignement complémentaire : Christian Chaudouet : christianchl@orange.fr - 06 83 30 99 03

Vie associative (suite)



UFC-Que Choisir de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 43 84 56

Courriel : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

Site : <http://cotedor.ufcquechoisir.fr>

Facebook : UFC-Que-Choisir-de-Côte-d'Or

Twitter : @21_ufc

Membres du Bureau :

Président : Christian Chaudouet

Vice-Présidente : Odette Mairey

Trésorier : Régis Vergnes

Vice-Président : Joël Decluy

Secrétaire : Michèle Benoit-Lopez

Secrétaire Adjoint : Bernard Nicolardot

Membres du Conseil d'Administration : Philippe Ardouin - Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Christian Chaudouet - Gérard Clémencin - Joël Decluy - Isabelle Faivre - Michèle Gerbeau - Pierre Guille - Marcel Louvet - Odette Mairey - Michel Moreau - Bernard Nicolardot - Régis Vergnes

Service Administratif : Sophie Darmigny

Directeur de publication : Christian Chaudouet

Crédit Photos :

Imprimeur : ICO - ZI DU BAS DES, rue des Combets - 21410 Fleurey-sur-Ouche - Tél : 03 80 50 92 70

Enquête

Forfaits de téléphonie mobile le conseil fourni est-il le bon ?

Pour évaluer les enseignes, les enquêteurs devaient demander un forfait pour un enfant n'ayant pas besoin d'internet hors de son domicile. Le forfait le plus adapté était donc le moins cher, celui n'incluant pas ou peu de données mobiles.

789 boutiques ont été enquêtées dans 68 départements du

23 novembre au 7 décembre 2024.

Les 3 opérateurs les mieux implantés sur le territoire (SFR, Bouygues et Orange) indiquent chacun posséder environ 500 boutiques. Plus d'un tiers d'entre elles ont donc été visitées. (215 SFR, 193 Bouygues, 189 Orange, et 115 Free). La Poste

disposant de milliers d'agences, les 77 bureaux enquêtés n'en représentent qu'un petit échantillon, mais suffisamment important pour tirer des enseignements.

(Les résultats de cette enquête ont été publiés dans le mensuel "Que Choisir" d'avril 2025).



COMPARATIF DES ENSEIGNES

Opérateur	Forfait conseillé		Satisfaction			Renseignements	
	Enseignes ayant conseillé le forfait adéquat	Prix moyen du forfait conseillé	Intérêt porté à la demande	Qualité des explications	Amabilité	Prix de la carte Sim indiqué	Renseignements pris sur les besoins
Orange	64% ★	12,47€	★★	★★	★★★	■ ■	★
SFR	61% ★	9,87€	★★	★★	★★★	■	★
Bouygues	57% ■	10,96€	★	★	★★	■ ■	★
Free	51% ■	9,98€	■	★	★★	■ ■	■
La Poste	45% ■ ■	8,22€	★★	★★	★★★	★★	★

Enquête (suite)

- SFR obtient plutôt de bons résultats, avec des forfaits proposés plutôt adéquats, pas trop chers et une satisfaction élevée.
- Orange est pénalisé par ses prix élevés mais a de bons résultats sur les autres critères.
- Bouygues n'obtient pas de très bons résultats, il est en dessous de la moyenne sur la plupart des critères.
- Malgré le forfait à 2 €, les vendeurs Free ont souvent poussé à prendre celui avec internet, coûtant 20 € à terme. Plombée par le recours aux bornes, la satisfaction est en berne et les vendeurs se sont moins renseignés qu'ailleurs sur les besoins du client.

Dans plus de 4 cas sur 10, le vendeur ne s'est pas renseigné sur les besoins d'internet de l'enfant destinataire du forfait. Cela semble pourtant être une question indispensable pour conseiller un forfait. Cette part est assez similaire quelle que soit l'enseigne, elle monte juste légèrement à 5 sur 10 chez Free.

Les vendeurs de La Poste ont plus qu'ailleurs poussé à prendre un forfait avec internet. C'est le seul critère qui pénalise l'enseigne, car elle bénéficie sinon de forfaits moins chers, de vendeurs jugés particulièrement aimables, et ayant indiqué plus souvent le prix de la carte Sim.

13 % des enquêteurs qui étaient venus seulement pour un forfait mobile ont vu le vendeur essayer de leur vendre une box fibre ou ADSL. Ils s'appuient pour cela sur des prix de forfaits mobiles proposés moins chers aux abonnés box de l'enseigne. Cette pratique reste donc minoritaire mais elle est nettement plus présente chez Bouygues Télécom et SFR. Dans cette dernière enseigne, cela a concerné un client mystère sur 5.

Dans 57 % des cas, le vendeur n'a pas évoqué le prix de la carte SIM.

Dans toutes les enseignes, exceptée La Poste, une quarantaine d'enquêteurs ont fait part en commentaire du désintérêt du vendeur après avoir expliqué



ne venir que pour un forfait, de surcroît sans internet.

Même si la pratique reste très minoritaire, une soixantaine d'enquêteurs ont fait face à un vendeur demandant un RIB ou une carte d'identité avant toute présentation des forfaits.

Dans une dizaine de boutiques Bouygues Télécom, le vendeur a évoqué les offres en ligne B&You, la version low-cost et en ligne du groupe. Un forfait y est en effet proposé à 2 €, bien moins cher que les 7 € minimum pour un forfait en magasin. Un geste à saluer car chez Orange et SFR, qui proposent également une offre low-cost en ligne, Sosh n'a été évoqué que dans 2 boutiques Orange, et Red ne l'a jamais été chez SFR.

OFFRES DISPONIBLES DANS CHAQUE ENSEIGNE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

Opérateur	50-100 Mo	1 Go	5 Go	20-40 Go	100-150 Go	Plus de 150 Go
Orange	8,99€			17,99€	24,99€	35,99€ - 40€
SFR	5,99€			15,99€		19,99€
Bouygues		7€	15€	16,99€	35,99€	45,99€ - 59,99€
Free	2€				19,99€	19,99€
La Poste	4,99€				10,99€	14,99€ - 19,99€

Note : Il s'agit des prix finaux, hors promotion appliquée durant les X premiers mois.

L'enquête révèle que des pratiques de survente sont bien à l'œuvre dans les boutiques de téléphonie mobile, puisque 42 % des vendeurs ont conseillé un forfait avec internet contraire-

ment à ce qui était souhaité. Conséquence de cette survente et des prix élevés pratiqués par la plupart des enseignes, le prix moyen du forfait conseillé dépasse 10 €, alors que des for-

faits avec appels, SMS et MMS illimités existent à 2 €.

Michèle BENOIT
Coordonnatrice Enquêtes

Enquête (suite)



TABLEAU DE SATISFACTION DANS NOTRE DÉPARTEMENT

			Il propose adéquatement la demande	Intérêt porté à la demande	Qualité des explications	Amabilité	Formation sur le prix de la carte Sim
Très bon	★★★						
Bon	★★						
Moyen	★						
Médiocre	■						
Mauvais	■ ■						
AUXONNE							
La Poste Mobile							
1 rue Colonel Redoutey	21130	★	★★	★★	★★★	Oui	
BEAUNE							
Orange							
13 rue Monge	21200	■ ■	★★★★	★★★★	★★★★	Non	
SFR							
Ccial St Jacques Hyper Carrefour	21200	★★★★	★★	★★	★★	Oui	
DIJON							
Bouygues Telecom							
Ccial - Route de Langres	21000	★★★★	★★★★	★★	★★★★	Oui	
Bouygues Telecom							
30 rue de la Liberté	21000	■ ■	★★	★★	★★	Non	
Free							
10 rue de la Liberté	21000	★	★★	★★	★★★★	Non	
Free							
Route de Langres	21000	■ ■	★★★★	★★★★	★★★★	Non	
Orange							
Ccial de la Toison d'Or	21000	★★★★	★★	★★	★★	Non	
QUETIGNY							
Bouygues Telecom							
Ccial Carrefour Grand Quétigny - Avenue de	21800	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	Oui	
QUÉTIGNY							
Free							
Ccial Carrefour Grand Quétigny - Avenue de	21800	★★★★	★★	★★	★★★★	Non	
SAINT-APOLLINAIRE							
La Poste Mobile							
197 rue Moirey	21850	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	Oui	
SEMUR-EN-AUXOIS							
La Poste Mobile							
7 Place François Mitterrand	21140	★★★★	■	★★	★★★★	Non	
VENAREY-LES-LAUMES							
La Poste Mobile							
21 avenue de Dijon	21150	★★★★	★★	★★	★★★★	Oui	

UFC-Que Choisir
Observatoire de la Consommation

UFC-Que Choisir
Observatoire de la Consommation



La loi « quoi qu'il en coûte pour notre santé et notre environnement » de M. le sénateur Duplomb

Il n'y a rien de surprenant à ce qu'un syndicat agricole, de connivence avec la ministre de l'agriculture, tienne fermement la plume d'un sénateur auvergnat pour introduire son moteur législatif : une proposition de loi « *visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur* ». Le soutien à la souveraineté alimentaire exigeant des moyens financiers et la PAC n'étant pas assez stimulante, le sénateur propose de libérer la profession du joug de toute contrainte à son exercice libéral. Aussi, la santé en fera les frais : celle de la biodiversité et dans la foulée celle de la population humaine.

Un véritable « démantèlement progressif d'une législation sanitaire et environnementale durement obtenue », qui a été dénoncé par 26 organisations (dont UFC-Que Choisir) dans la lettre ouverte du 26 mai aux députés... qui n'auront finalement pas eu à examiner la proposition de loi.

Les associations et fondations jugent qu'elle « porte atteinte à toutes les avancées en matière de protection de la santé humaine obtenues depuis plus de 10 ans » où « les normes environnementales et sanitaires sont constamment remises en cause », notamment celles :

- sur la protection de la biodiversité (loi pour la reconquête 2016 qui encadrerait « l'interdiction de l'usage des pesticides de type néonicotinoïdes, tueurs d'abeilles ») ;

- sur la réduction de l'usage des pesticides (réduction de moitié fixée par la loi de Grenelle) ;

- sur l'indépendance de l'agence décidant des d'usage des pesticides (ANSES) ;

- sur l'encadrement de la taille des élevages industriels (légalisation installations classées) ;

- sur la gestion démocratique et raisonnée de l'eau - notre bien commun ;

- sur les fonctions essentielles des zones humides.

Sans préjuger de la suite à ce débat parlementaire « plombé » qui sera donnée, à ce projet de loi écocide pour certains, les consommateurs continueront de payer les conséquences d'une pollution massive des sols et de l'eau.

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-lettre-ouverte-aux-deputes-voter-la-loi-sur-les-contraintes-agricoles-entrainerait-une-regression-profonde-de-la-protection-de-la-sante-des-consommateurs-et-de-notre-environnement-nl67184/>

La planification écologique... quésaquo ?

En 2023, la France s'est dotée d'un plan pour atteindre un objectif de baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 en relevant 5 défis de transition écologique :

- L'atténuation du réchauffement climatique.
- L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement.
- La préservation et la restauration de la biodiversité.
- La préservation des ressources.
- La réduction des pollutions qui impactent la santé.

Cette ambition est déclinée en 6 enjeux thématiques de la vie quotidienne :

Mieux se déplacer

grâce à une offre de transports plus propres et accessibles sur l'ensemble du territoire

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/project/mieux-se-deplacer/>

Mieux se loger

pour une meilleure qualité de vie, des logements plus économes en énergie et mieux adaptés au changement climatique

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/project/mieux-se-loger/>

Mieux préserver la biodiversité et gérer les ressources

reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de notre biodiversité <https://www.cop-bfc-versdemain.fr/project/mieux-preserver-la-biodiversite/>

Mieux produire

agir pour décarboner l'énergie nécessaire à la fabrication des biens et services

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/project/mieux-produire/>

Mieux se nourrir

modifier nos habitudes alimentaires et accompagner la transformation agro-écologique

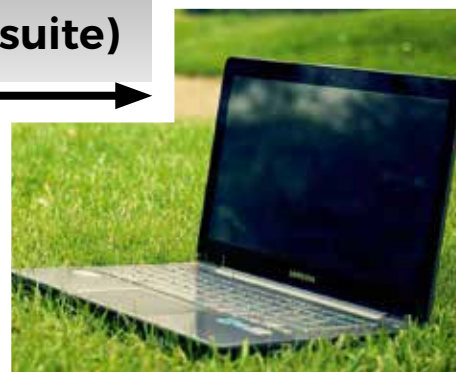
<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/project/mieux-se-nourrir/>

Mieux consommer

revoir nos comportements d'achats, en étant mieux informés et notamment par une consommation locale <https://www.cop-bfc-versdemain.fr/project/mieux-consommer/>

[versdemain.fr/project/mieux-consommer/](https://www.cop-bfc-versdemain.fr/project/mieux-consommer/)

« Cette feuille de route est concrète, concentrée autour d'un nombre resserré d'actions structurantes, nouvelles et à accélérer, impliquant de très nombreux partenaires ». Les 44 fiches-actions ont été présentées dans chaque région (le 26 mai en BFC) au sein d'une COP, impliquant l'ensemble des parties prenantes dans la transition écologique. L'union régionale UFC-Que Choisir BFC s'est engagée à partager plusieurs de ses actions de « consommation responsable ».



Ressources à consulter :

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/>

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/cest-quoi-la-cop/>

Vidéo « COP BFC : du lancement à la feuille de route ».

https://www.youtube.com/watch?v=_LcJe-L2KPs

G. CLEMENCIN,
référent environnement





Une activité constante et permanente



Notre Bulletin de mars se terminait par l'information concernant le nécessaire remplacement de notre conseiller litiges et par un appel à nos adhérents pour rejoindre notre équipe.

Lors de l'AG annuelle le 4 avril un adhérent bien au fait du fonctionnement syndical de copropriété nous a fait part de son souhait de rejoindre l'activité concernant l'accompagnement des locataires des bailleurs sociaux...

Aussi après une période de tutorat et la prise de connaissance, en détail, de cette activité celui-ci a pris en charge certains signalements nécessitant ou non une ouverture de dossier.

Il faut dire que la période de déménagement que nous avons vécue n'a pas été simple à gérer en l'absence de permanences et de prises de rendez-vous.

Malgré tout, notre projet de diffusion de flyers dans les immeubles des trois bailleurs : CDC H S, GDH et ORVITIS a été mis à exécution et notre référent a même su convaincre certains locataires de distribuer dans les immeubles proches du leur. Les résultats probants de ces opérations au travers du nombre de signalements reçus nous invitent à poursuivre dans cette voie.

Avis à celles et ceux qui parmi vous pouvez donner un coup

de main pour de nouvelles distributions.

Concernant les signalements reçus il faut noter que les locataires se plaignent de problèmes récurrents de travaux mal faits, notamment lors d'opérations d'éco rénovation ce qui montre que les bailleurs ne se préoccupent pas de la réception. Aussi nous avons dû les relancer à plusieurs reprises sur ces réclamations.

Autre préoccupation, les pannes des ascenseurs qui demandent des délais de plus en plus importants avant de retrouver un fonctionnement normal. A chaque fois on nous sort l'argument du manque de stock chez les ascensoristes. Il apparaît que cette problématique est tellement connue qu'un texte de Loi prévoirait une obligation pour ces entreprises de disposer de stocks de sorte à réduire au maximum les délais de réparation et de remise en service. A suivre...

Autre sujet qui nous revient : les incivilités dans les halls

d'immeubles où se déroulent toutes sortes de transactions qui entraînent, comme récemment, des règlements de compte avec destruction de portes avec vitres cassées dans un immeuble à Talant (la presse locale s'en est faite l'écho). Là ça ne relève pas directement des bailleurs sociaux à part de faire les réparations ou de remplacer dans les meilleurs délais les matériels cassés (portes, trappes d'aérations et alimentations électriques...) !

Comme vous pouvez le lire, plus nous serons nombreux à suivre de tels événements, plus les bailleurs seront motivés à répondre aux réclamations de leurs locataires. Aussi je fais un nouvel appel à nos adhérents pour rejoindre notre équipe de bénévoles quelque soit le domaine qui retient leur intérêt, mais toujours dans le but de partager leur expérience dans le domaine des Droits et Devoirs des locataires... N'hésitez pas à nous contacter.

L'Administrateur délégué
Pierre GUILLE





DEVENEZ BÉNÉVOLE ET REJOIGNEZ VOTRE ASSOCIATION UFC-QUE CHOISIR DE CÔTE-D'OR !

Pour accompagner, conseiller et défendre les droits de locataires louant des logements notamment chez les organismes sociaux, on recherche dès à présent des « conseiller litiges ».

Les missions consisteront à régler les litiges des locataires, prioritairement à l'amiable, dans le cadre des relations avec les représentants des locataires et les organismes loueurs de logements.

Vous serez intégré avec bienveillance à notre équipe de bénévoles. Nous veillerons à votre formation théorique et vous serez en formation pratique avec notre responsable « bailleurs sociaux » actuel.

Pour tout renseignement complémentaire : Christian Chaudouet : christianchl@orange.fr - 06 83 30 99 03



LES BONS RÉFLEXES POUR MIEUX MANGER : des rendez-vous conso de nouveau présents sur la Côte-d'Or



En mars, avril et juin se sont déroulés 4 ateliers au sein d'associations de la métropole dijonnaise. Elles avaient choisi d'aborder les thèmes suivants « je m'organise pour ne pas gaspiller » et « je mange équilibré au juste prix ». Les personnes présentes étaient déjà sensibles aux sujets, néanmoins elles ont apprécié la richesse des échanges et la présentation sous forme d'atelier.

Elles ont découvert l'application « **Quel Produit** » et maintenant

certaines l'utilisent régulièrement.

Si vous êtes intéressé pour apprendre des bons réflexes et / ou des astuces sur l'alimentation, nous pouvons proposer des séances sur :

- je prends plaisir à cuisiner équilibré,
- je mange équilibré au juste prix,
- je m'organise pour ne pas gaspiller,

- je passe à la loupe les aliments enrichis ou allégés,

- je découvre les aliments du petit déjeuner,

- je mange malin dès le matin.

N'hésitez pas à contacter l'UFC-Que Choisir Côte-d'Or.

Isabelle BIZET
Odile REGNIER



NOS PERMANENCES au 1^{er} janvier 2025

Dijon : 2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON - Tél. 03 80 43 84 56

L'Accueil des consommateurs est ouvert :

- du lundi au mercredi de 9 h-12 h et 14 h-17 h
- le jeudi de 9 h à 12 h
- le vendredi 9 h-12 h et 14 h-16 h 30
- le samedi de 10 h-12 h uniquement par téléphone

Beaune : le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vêrottes

Montbard : le 1^{er} et 2^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

Semur-en-Auxois : le 3^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel du mail - 1, avenue Pasteur

Pour le traitement des litiges avec un professionnel, un rendez-vous avec un conseiller du domaine concerné⁽¹⁾ sera nécessaire soit :

- par téléphone : 03 80 43 84 56
- via le site : <https://cotedor.ufcquechoisir.fr/> bouton : « PRENDRE UN RENDEZ-VOUS »
- par mail : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

(1) Domaines concernés :

- Logements, copropriétés, locations, syndics, etc...
- Construction, rénovation, malfaçons, PAC, etc...
- Assurances des biens, des personnes, etc...
- Banques, organismes de crédit, etc...
- Auto, moto : achat neufs, occasions, réparations, etc...
- Commerces, loisirs, achats par internet, voyages, etc...
- Energie, eau, problème de facturation, etc...
- Téléphonie fixe, mobile, internet, etc...
- Santé, environnement.

VOIR & SAVOIR

UFC-QUE CHOISIR de Côte-d'Or
2, rue des Corroyeurs - Boîte N14
21000 DIJON cedex
contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

**Déposé le 30-06-2025 à distribuer
avant le 07-07-2025**

*Pensez à renouveler votre adhésion
Vérifiez la date limite de validation
sur l'étiquette*

TALANT PDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Offre couplée : réadhésion à l'Association Locale d'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or et au site **Quechoisir.org**

Rappel : l'adhérent reçoit deux mois avant la fin de son adhésion, puis un mois avant, un mail de relance pour réadhérer à notre association via le site que-choisir.org. Une offre préférentielle permet à l'adhérent de profiter d'un tarif de **9,90 € / an** au lieu de 45 € / an au site www.quechoisir.org, **s'il renouvelle son statut avant la fin de son adhésion. Le seul mode de paiement valable pour cette opération est la carte bancaire, il n'est plus possible de payer par chèque.**

BULLETIN d'Adhésion ou de Ré-Adhésion

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer ☐ - ré-adhérer ☐

- | | |
|--|---------|
| • ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : | 36,00 € |
| • RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : | 32,00 € |
| • COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de | 36,00 € |
| • ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an : 4 numéros) | 6,00 € |
| • ADHÉSION (simple sans abonnement) | 30,00 € |
| • RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement) | 26,00 € |
| • En cas de litige frais de participation | 9,00 € |

Nom Prénom

Profession Tél.

Adresse

Pour tout don (hors cotisation) **supérieur à 10 €**, nous vous enverrons un reçu fiscal correspondant au montant du don, pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.